

Va à :

Bundespräsidentin Viola Amherd

Bunderätinnen und Bundesräte

Per Mail

22 novembre 2024

Lettre ouverte des partenaires sociaux

La garantie des mesures d'accompagnement est décisive pour les entreprises et les travailleurs.euses

Madame la Présidente de la Confédération,
Mesdames et Messieurs les Conseillères fédérales et Conseillers fédéraux,

Dans les semaines à venir, les négociations avec l'Union européenne sur les Bilatérales III entreront dans une phase décisive.

Les signataires reconnaissent que la Suisse a tout intérêt à entretenir des relations stables et réglementées avec l'Europe. Un nouvel accord bilatéral doit toutefois garantir les mesures d'accompagnement existantes. Les salaires les plus élevés d'Europe et le marché ouvert du travail de la Suisse rendent indispensable le maintien des mécanismes de protection actuels. Ce n'est qu'ainsi que le principe « à travail égal au même endroit, salaire égal au même endroit » pourra être effectivement appliqué dans la pratique.

En tant que représentants des organisations patronales et syndicales, nous appelons le Conseil fédéral à garantir les mesures d'accompagnement existantes dans les négociations avec l'Union européenne. Cela signifie en particulier :

- Les entreprises suisses et étrangères doivent payer les salaires et les frais fixés dans les conventions collectives de travail. Si les entreprises détachant des travailleurs.euses ne devaient plus payer de frais au tarif suisse, cela constituerait un grave désavantage concurrentiel pour toutes les entreprises helvétiques.
- Les cautions ancrées dans les conventions collectives de travail doivent s'appliquer de la même manière à toutes les entreprises, qu'elles soient suisses ou étrangères. Si les entreprises détachant des travailleurs.euses ne devaient verser une caution qu'en cas de récidive, cela entraînerait une discrimination des entreprises nationales d'une part, et réduirait considérablement l'efficacité de la caution d'autre part. Si les entreprises étrangères n'étaient plus tenues de payer en cas de première infraction, les sanctions perdraient leur effet dissuasif et de nombreuses entreprises se mettraient à ignorer les règles existantes.
- Afin d'appliquer efficacement les sanctions en cas d'infraction, les cantons doivent pouvoir continuer à prononcer une interdiction d'offrir des services contre les entreprises fautives ainsi que contre celles qui se soustraient aux contrôles.

Le Conseil fédéral assume une grande responsabilité dans les négociations avec l'Union européenne. L'enjeu est de taille pour les entreprises et les travailleurs.euses. Parce que nous avons tout intérêt à ce que les relations actuelles et fructueuses entre la Suisse et l'Union européenne se poursuivent, nous appelons le Conseil fédéral à garantir les points ci-dessus afin de protéger les conditions d'une concurrence loyale et les salaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères fédérales, Messieurs les Conseillers fédéraux, nos salutations distinguées.

Chambre de commerce de Bâle-Campagne

Syndicat Unia



Christoph Buser
Directeur



Vania Alleva
Présidente

Cette lettre ouverte est cosignée par :

Renzo Ambrosetti, Präsident Kontrollverein Tessin AIC, alt Co-Präsident Gewerkschaft Unia

Hartmut Bachmann, Vize-Präsident Isolsuisse

Nicola Bagnovini, Direttore Società Svizzera Impresari Costruttori Sezione Ticino

Flavio Bassetti, Segretario suissetec Ticino

Thomas Bauer, Leiter Wirtschaftspolitik Travail.suisse

Cédric Cagnazzo, Präsident Schweizerischer Gerüstbauunternehmerverband (SGUV)

Bruna Campanello, Mitglied der Geschäftsleitung Gewerkschaft Unia

Massimo Cereghetti, Presidente Società svizzera impresari costruttori Sezione Ticino

Yvonne Feri, Präsidentin Gewerkschaft Syna

Michael Gerber, Vize-Präsident AM Suisse Nordwestschweiz (Arbeitgeberverband Landtechnik, Metallbau, Hufschmiede)

Lucian Hell, Präsident Maler- und Gipserunternehmerverband Baselland

Serge Hiltbold, Präsident FRECEM (Fédération Romande des Entreprises de Charpenterie, d'Ébénisterie et de Menuiserie)

Konrad Imbach, Zentralpräsident Ceruniq

Susanne Jecklin, Präsidentin Paritätische Landeskommission (PLK) Elektro

Nico Lutz, Mitglied der Geschäftsleitung Gewerkschaft Unia

Pierre-Yves Maillard, Präsident SGB (Schweizerischer Gewerkschaftsbund)

Peter Meier, Präsident AM Suisse (Arbeitgeberverband Landtechnik, Metallbau, Hufschmiede)

Baptiste Monnard, Präsident FREPP (Fédération romande des entreprises de plâtrerie-peinture)

Arthur Müggler, Präsident Gebäudehülle Schweiz

Nora Picchi, Mitglied der Geschäftsleitung Gewerkschaft Syna

René Röösli, Präsident VSD (Verband Schweizerischer Unternehmen für Decken- und Innenausbau-systeme)

Piergiorgio Rossi, Presidente UAE (Unione Associazioni dell'Edilizia)

Tobias Schäfer, Präsident eit.baselland

Tobias Schaub, Präsident Verband Dach und Wand Baselland
Gabriela Schlumpf, Direktorin Holzbau Schweiz
Johann Tscherrig, Vorsitzender der Geschäftsleitung Gewerkschaft Syna
Adrian Wüthrich, Präsident Travail.suisse
Peter Zwicky, Präsident Schreiner Baselland
Renato Scerpella, Präsident Schreiner
Ivo Foletti, Vize-Präsident Mahler Gipser
Antonio Regazzoni, Präsident Plattenleger
Adolfo Besomi, Präsident Plattenleger
Marco Quadri, Vostand Mitglied Asphalt
Luca Pedretti, Vize-Präsident Glasmachet
Alessandro Capelli, Direktor PK Bau und Ausbaugewebe.
Michel Ducommun, Président Fédération vaudoise des entrepreneurs
Jean-François Pittet, Directeur général Fédération vaudoise des entrepreneurs